



AGNÈS BUZYN

MURIEL PENICAUD

MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

MINISTRE DU TRAVAIL

STÉPHANE TRAVERT

FRÉDÉRIQUE VIDAL

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Communiqué de presse

Paris, le 18 avril 2018

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont engagé des travaux visant à améliorer la reconnaissance des maladies professionnelles liées aux pesticides

Afin d'améliorer la prise en charge des maladies professionnelles liées aux pesticides, les ministres souhaitent approfondir les travaux actuellement menés sur les expositions à ces produits.

Pour fournir un appui scientifique à ces travaux, les quatre ministres ont missionné l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), pour qu'ils fournissent une étude actualisée des liens entre pathologies et exposition professionnelle aux pesticides.

Le rapport conjoint de l'inspection générale des finances, de l'inspection générale des affaires sociales et du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, relatif à la création d'un fonds d'aide aux victimes de produits phytopharmaceutiques, préconise en effet d'améliorer en priorité la réparation des victimes, dans le cadre des régimes accidents du travail et maladies professionnelles, en assurant une meilleure prise en charge des maladies professionnelles. Cette amélioration pourrait passer par la création ou l'actualisation des tableaux de maladies professionnelles ou par la diffusion de recommandations à destination des comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) pour harmoniser les décisions de reconnaissance pour les maladies professionnelles ne relevant pas des tableaux. **En outre, un travail de concertation sera mené avec les représentants des organisations agricoles afin d'étudier les pistes d'amélioration éventuelles de la prise en charge des maladies professionnelles pour les exploitants.**

Par ailleurs, le Gouvernement s'engage également en matière de prévention des effets des produits phytopharmaceutiques sur la santé. La feuille de route du Gouvernement en la matière, actuellement soumise à concertation, permettra de mieux connaître les liens entre pathologies et exposition, mais également de développer les actions de protection des travailleurs et des populations.

Enfin, le Gouvernement salue la publication de la norme internationale ISO 27065:2017 relative aux équipements de protection individuelle (EPI) phytopharmaceutiques au *Journal officiel* de l'Union européenne. La France a été particulièrement active dans l'élaboration de cette norme qui participe pleinement à l'objectif de prévention des utilisateurs de produits phytosanitaires. Cette norme harmonisée doit contribuer à la généralisation du port des EPI par les professionnels. **Le ministère de l'agriculture va lancer prochainement une campagne de communication visant à promouvoir le port d'EPI, notamment les équipements à « spectre large » », offrant une protection spécifique et proportionnée, dédiés aux produits phytopharmaceutiques, adaptée à la majorité des produits et des situations. Les ministères de l'agriculture et du travail se sont mobilisés pour le développement de tels équipements, en veillant à ce qu'ils soient confortables, résistants, adaptés aux contraintes du monde agricole et réutilisables dans un objectif de maîtrise des coûts.**

Contacts presse

Cabinet d'Agnès BUZYN - Tél. : 01 40 56 60 65 - sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Cabinet de Muriel PENICAUD – Tél. : 01 49 55 32 21 – sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Cabinet de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Cabinet de Frédérique VIDAL – Tél. : 01 55 55 84 24 ; secretariat.communication@recherche.gouv.fr